

# Internet et les mutations des démocraties

*Essai pour l'Université d'été d'Hourtin, août 2000*

Grégoire Postel-Vinay  
(version provisoire 1.2)

## Introduction

L'essai qui suit part d'une idée simple : révolution dans l'économie, révolution dans l'accès au savoir, l'internet est-il aussi une révolution pour la démocratie, ou simplement un moyen de plus parmi d'autres? La création de droit, de normes de comportement acceptables par la plupart, à l'issue de réflexions et de débat pluraliste, est un fil rouge vers une société meilleure de Platon<sup>1</sup> à Montesquieu<sup>2</sup>, Hegel, Alain, et beaucoup d'autres. Qu'en est-il, lorsque les media permettant ce débat changent à ce point d'ampleur qu'ils peuvent en changer la nature? L'expérience des années récentes dans la sphère publique a conduit à tenter de tracer les quelques pistes ci-après. Elles se veulent des voies ouvertes pour des approfondissements nécessaires, devant ce qui semble bien être une mutation, à l'issue de laquelle la sémantique d'Etat, de nation, d'intérêt public, aura changé. Dans un premier temps, elle discerne trois grands atouts de l'internet pour la démocratie, puis décrit dix séries de problèmes non encore résolus, enfin propose quelques pistes de travail susceptible de concourir à leur résolution.

## **I Internet , trois atouts pour une démocratie meilleure ?**

Si le débat démocratique est changé par l'internet, c'est que la nature de l'outil change non seulement le savoir transmis, mais les relations entre chacun : la presse est transmission sans échange. Le marketing téléphonique est transmission bilatérale de points de vue. Les moyens d'échange de "beaucoup à beaucoup", instantanément sont en fait une révolution, au travers de trois grandes caractéristiques : la rapidité, la richesse du contenu, l'interactivité.

### 1) Rapidité

La perception des enjeux économiques et sociaux se fait de façon classique par des études, des statistiques, des enquêtes. C'est une patiente alchimie. Or, son mode de travail est profondément bouleversé par la toile, puisque la société se connaît elle-même beaucoup plus vite et de façon plus complète, tout en évoluant aussi plus vite sous les effets de cette nouvelle perception qu'elle a d'elle même. Cela ne veut pas dire qu'il faille créer des lois à un rythme effréné : "quand la loi bégaie, le peuple lui prête une oreille distraite" disait Marceau Long, à qui l'on dénombrait les 11.000 textes en vigueur, et les plus nombreux décrets d'application. Mais cela veut dire que l'élaboration de ces textes, et surtout leur mise en pratique, peut être plus inventive, plus riche, plus adaptée et évolutive.

### 2) Richesse du contenu

Longtemps, l'élaboration du droit est resté l'apanage d'une cléricature restreinte, du "secret des cabinets". Avec l'internet, et la mise en ligne de projets de lois ou de

---

<sup>1</sup> Platon "La République", Pléiade

<sup>2</sup> Montesquieu "L'esprit des Lois"

décrets<sup>3</sup>, chacun peut réagir instantanément, et la perception des effets d'une proposition par le législateur est grandement améliorée. Mais aussi, ce qui importe davantage, cette proposition étant mieux connue et perçue de chacun, elle est utilisée : combien de textes de loi sont restés lettre morte, pour avoir été concoctés dans le silence d'une officine que fort peu écoutaient, et être passés bien vite en lecture des assemblées, au détour d'un DDOEF?

### 3) Réactivité et interactivité

Ce qui est lié au précédent, est l'interactivité des débats : la plupart des décisions antérieurement étaient prises au vu de travaux d'analyse ou de rapports qui comportent souvent une interrogation réelle des intéressés, mais non pas une interaction jusqu'au stade du texte final. Il y a donc là un rapprochement de chacun du processus décisionnel.

## **II Dix problèmes non résolus :**

### 1) La synchronisation des débats :

La vie démocratique est régie par des rythmes, que la loi fondamentale fixe. L'initiative des lois par le gouvernement ou le parlement résulte de leur légitimité élective, en même temps qu'elle la refonde. Or, quiconque peut désormais, avec des moyens réduits, mettre en œuvre un lieu de débat très puissant, qui atteigne beaucoup de monde en peu de temps, et apparaisse, par la qualité de ce qui s'y traite, légitime. Mais ceci pose un problème de synchronisation : si le gouvernement à un moment donné lance un débat sur un thème, que ce débat est repris en d'autres lieux, peu après, où l'on parle de choses voisines mais cependant légèrement différentes, on peut arriver tôt à une situation où le citoyen voulant s'exprimer, comme le législateur voulant parvenir à une synthèse, ne saura comment s'y prendre. Jean Monnet, cite le calendrier d'un programme comme une nécessité<sup>4</sup>, sans laquelle nul arbitrage n'est jamais rendu, ce qui est rarement optimal pour le plus grand nombre. Et nul arbitre en l'espèce n'est commodément imaginable (voudrait-on censurer un discours d'opposition, ou la liberté d'expression du plus grand nombre?). La qualité de l'organisation d'un débat, et sa large diffusion, seront donc des conditions à la fois très exigeantes (car en concurrence permanente) et nécessaires, pour que prévale une situation où, sur un sujet donné, on dispose d'un nombre de sites raisonnablement restreint, avec un calendrier raisonnablement compact. Et l'art de la maîtrise du temps<sup>5</sup> sera, plus encore que par le passé, une qualité essentielle d'un gouvernant.

### 2) Quels lieux légitimes? Lobbying ; le pluralisme en question

La question qui précède pose aussi celle des lieux légitimes pour porter des débats d'intérêt public : ils sont a priori très nombreux : gouvernement, assemblées élues, communes, associations, entreprises concernées par un enjeu, associations professionnelles ou syndicales, ONG, organisations internationales...sans parler de

---

<sup>3</sup> voir par exemple le projet de loi sur la société de l'information, mis en ligne en novembre par le secrétariat d'Etat à l'Industrie, ou encore le projet de décret sur la signature numérique, récemment. De façon plus vaste, les travaux sur la cyber administration tendent à une transparence facteur de démocratie : voir par exemple le rapport Baquiast, ou les services rendus par <http://www.adminet.com/>

<sup>4</sup> Jean Monnet "Clefs pour l'action"

<sup>5</sup> Voir par exemple "Le maître des horloges"

l'individu saisi d'un feu sacré sur une question et qui crée un site qui, par sa quête d'excellence, pourra faire référence sur un sujet. La réalité décrite dans Tocqueville dans "De la démocratie en Amérique", d'un pays bruissant à tout instant d'innombrables débats, paraît à cette aune bien timide devant ce qui peut nous attendre. A contrario, on peut imaginer que des groupes de pression très puissants puissent monopoliser le débat à leur avantage, par de simples moyens techniques (l'accès au plus grand nombre, via de grands portails, qui peuvent vouloir "faire de l'audience" en lançant des débats, au besoin de façon démagogique), sujet qui est une variante du risque décrit par Lawrence Lessig dans son article récent sur "The Censorships of Television"<sup>6</sup> Ou encore, que seuls ceux qui ont un intérêt considérable dans tel ou tel texte se feront entendre par tous moyens dans le forum le préparant, influant plus que de raison sur sa rédaction, et creusant l'éventuelle "fracture numérique". Ceci peut requérir des formes de magistrature technique permettant d'assurer contre des dérives monopolistiques, à la condition qu'une telle magistrature ait elle-même des contrepouvoirs (exécutifs, a priori).

### 3) La nouvelle topologie mondiale

La Cité grecque établissait sa démocratie sur l'agora, limité par la portée de voix des orateurs : Démosthène s'efforçant à mieux articuler, était en cela l'inventeur d'une forme fruste de marketing politique. Et l'articulation des Cités entre elles n'était guère assurée que par une diplomatie souvent conjoncturelle, et qui en aucun cas n'évitait de nombreux conflits. Avec la poste, et l'imprimerie, naît l'Etat nation moderne, qui de Louis XI à la première moitié du XX ème siècle va progressivement s'imposer comme modèle. Les moyens de transport rapides et les premières télécommunications vont vite conduire à lui superposer de nouvelles structures, plus vastes, régionales ou mondiales, mais dont la légitimité, l'affectio societatis qu'elles induisent, demeurent encore réduites au regard de réalités culturelles et structurelles anciennes. Mais alors, lorsqu'on ouvre un lieu de débat, comme récemment sur la brevetabilité des logiciels, qui vote? N'y a-t-il pas un risque que des voix très puissantes s'expriment, qui ont certes dans cet ensemble "glocal" des intérêts considérables, mais n'auront en aucune façon la responsabilité des coûts externes que les décisions qu'elles suggèrent pourraient susciter? Les fondements du traité de Vienne sur la diplomatie vacillent, avec une possibilité d'intervention permanente de chacun dans les "affaires intérieures" de l'autre, sachant que cette "intérieurité" est de plus en plus mal définie. Ainsi, il apparaît souhaitable que des règles consensuelles s'élaborent, qui conduisent à réduire l'anonymat des débats, sauf dans des cas très limités (expression d'opprimés dans un pays non respectueux des droits de l'homme, par exemple) : on ne saurait voter ou s'exprimer sans dire d'où l'on parle, quitte à ce qu'une suffisante tolérance<sup>7</sup> prévale sur les contenus. Cette transparence peut d'ailleurs servir à réduire la violence latente de certains contenus, selon l'optimisme intellectualiste de Jankélévitch, pour qui l'ignorance et la méchanceté sont deux faces d'un même miroir<sup>8</sup>. Elle peut aussi permettre de donner un statut différent au conseil ou à l'avis d'une personne qui, éventuellement avisée, n'aura cependant pas à subir les conséquences de la mise en œuvre de son conseil, et de ceux qui sont directement concernés par le droit en cause.

---

<sup>6</sup> <http://cyber.law.harvard.edu/lessig.html>

<sup>7</sup> Voir par exemple "De la Tolérance", Emmanuel Levinas et alii, Editions Autrement, sur ce que j'entends par cet adjectif "suffisant".

<sup>8</sup> V Jankélévitch, Traité des Vertus, tome III, Flammarion

Cette question paraît évidente : elle ne l'est cependant plus, avec un mode de communication globale, et doit donc faire l'objet d'un consensus mondial suffisant, qu'il faut construire.

Il est clair aussi que nos débats constitutionnels, sont de bien faible ampleur au regard des enjeux décrits ci-dessus : changer un rythme fondamental de 5 ou 7 ans est sans doute important, mais dans un processus où les arbitres ne seront pas nécessairement, et de moins en moins, seulement nationaux, où les coordinations internationales sont à la fois essentielles et problématiques<sup>9</sup>, c'est bien plutôt vers la convergence de normes internationales, respectueuses des différences culturelles et de niveau de développement, qu'il convient de continuer à se pencher.

#### 4) Périmètre : de quoi parle-t-on?

Lié au risque d'asynchronie cité ci-dessus, la très grande pluralité des lieux de débat peut aussi amener à une absence de décision par absence de focalisation. Ceci est d'autant plus probable que :

- a) la nature de l'internet facilite les réflexions arborescentes
- b) il n'y a aucune raison pour que des débats sur un thème donné partant de plusieurs sites évoluent de même,
- c) il peut y avoir intérêt pour des opposants à une décision qui serait pourtant nécessaire d'un point de vue d'intérêt public à "noyer le poisson" en suscitant des rebondissements sans nombre.

Il est donc nécessaire d'avoir dans les webmestres des arbitres disposant d'une réelle autorité morale, permettant de modérer et recentrer ces débats, sans censure abusive, mais avec une suffisante clarté d'esprit pour permettre une convergence. Ce qui amène au point suivant.

#### 5) Méthodes : convergence ou apories?

L'art de mener un débat virtuel est en pleine évolution, et pour l'essentiel encore à inventer. Cela passe à la fois par des considérations psychologiques, et par des aspects matériels ou intellectuels. De même qu'il n'est pas équivalent de jouer une pièce de théâtre, d'aller la voir jouer, ou de la regarder à la télévision, la même chimie ne se produit pas selon qu'on assiste à une table ronde en petit comité, qu'on s'exprime en public devant une salle, pour une bonne part anonyme, ou qu'on exprime une opinion que la technique rend accessible à la terre entière<sup>10</sup>.

Mais aussi, il y a un véritable savoir faire en développement des sites conçus pour des débats publics, au même titre que se développe un savoir faire sur les sites commerciaux. Ce savoir faire doit être encouragé dans ses développement. Il est aussi souhaitable qu'il soit encadré par des règles prudentielles (mondiales, ou en tout cas consensuelles dans un premier temps au niveau des pays de l'OCDE) qui évitent autant que possible la manipulation mentale (plus forte et facile par des images que par une

---

<sup>9</sup> En témoigne par exemple le débat houleux déclenché à la mi 2000 par le procès contre Yahoo, tant en France qu'en Allemagne, sur les sites nazis, avec sous jacentes deux philosophies différentes de la liberté d'expression, l'une issu du premier amendement de la constitution des Etats Unis, d'inspiration protestante, l'autre de la déclaration universelle des droits de l'homme dans sa première version, d'inspiration de droit romain, c'est à dire confiant davantage de responsabilité à un appareil public, respecté ici, honni plus loin.

<sup>10</sup> Pour prendre l'exemple des logiciels libres et des propositions de députés sur ce sujet, il est intéressant de remarquer les énormes différences qu'on obtient sur le site du débat, et sur des sites extérieurs, où une vision souvent extrêmement abrupte et caricaturale de ces propositions est donnée, qui va de pair avec une connaissance non moins sommaire du pays d'où elle émane : ne pas intégrer à quel point ce mode de communication peut être polémogène si on n'y prend garde, serait irresponsable.

expression uniquement orale). Il doit aussi, naturellement, être considéré en lui-même comme un bien public : que penser de celui qui prétendrait breveter le moyen de disposer d'une démocratie plus efficace?

Enfin et surtout, le débat par internet n'a pas nécessairement tendance à converger : les interventions sont décalées dans le temps, il n'y a pas d'arbitre, la "mise en scène" manque, par rapport aux règles comportementales auxquelles nous sommes habitués. Il peut certes converger entre femmes et hommes de bonne volonté, mais tous les débats ne comportent pas forcément que des individus prêts à s'entendre... Il y a donc intérêt à un couplage entre cette forme de débat, souvent préparatoire, et des formes plus classiques des tragédies grecques que nous rejouons sans cesse. De ce point de vue, les outils existants<sup>11</sup> répondent aujourd'hui à certaines des problématiques évoquées par cette note, mais pas à toutes.

#### 6) *Le nouveau théorème d'incertitude : la réalité modifiée par le débat*

La rapidité mentionnée au début de ce texte a des contreparties : quiconque, partie prenante à un enjeu majeur public, a vu sa vision du monde modifiée par ce qu'il a lu, va éventuellement modifier aussitôt en conséquence ses comportements, avant même que le débat n'ait abouti : on peut penser par exemple aux comportements coopératifs, ou non coopératifs (selon ce que la théorie des jeux recommande) en matière fiscale, dans des Etats en concurrence. Ou a contrario à des jeux d'alliances en R&D. Si bien que les considérants sur lesquels se fondera une décision publique seront déjà dépassés au moment de la prendre. Ceci conduit donc à cantonner certains sujets, en termes de méthodes, de la même façon qu'on essaie de limiter les délits d'initiés, en matière financière et d'OPA. Mais cela doit aussi amener à penser en des termes un peu différents la décision publique, sans aller pour autant toujours jusqu'au point extrême où seul compte, in fine, le processus de débat lui-même. Pour cela, des rites et des rythmes sont nécessaires, qui scandent le débat.

#### 7) *Les crises : sur ou sous réactions?*

Bien souvent le droit figé par des habitudes, n'évolue que sous la pression d'accidents ou de crises qui frappent l'opinion, et déclenche alors une demande sociale demeurée latente. C'est ainsi que de grandes catastrophes minières ont été à la fin du XIX<sup>e</sup> à la source d'évolutions sensibles du droit du travail, que l'accident de Seveso a suscité un profond bouleversement en Europe des méthodes de prévention des risques majeurs, que la tempête de fin 1999 en France est source de la révision de normes de nombre d'installations... Tous événements où les états sont convoqués comme boucs émissaires et ultimes boucliers contre l'adversité. Dans ce cas, l'internet aura probablement le même genre de rôle amplificateur que la presse, et par conséquent pourrait donner lieu au mêmes débats que pour les lois sur la presse et les journalistes au début du XIX<sup>e</sup>, à ceci près qu'il n'y a plus cette fois des médiateurs (les journalistes) avec des règles de déontologie et des clauses de conscience, mais une infinité de médiateurs : tout le monde. La difficulté sera alors de disposer assez rapidement d'éléments d'expertise qui permettent au débat de s'orienter utilement ; car si des interventions massives sur le net peuvent avoir des effets<sup>12</sup> importants, elles

---

<sup>11</sup> Voir par exemple le site <http://www.election.com> dont la société (Régis Jamin pour la France) a inauguré le premier vote public d'importance avec les primaires de l'Arizona, en mars 2000. Ou encore le dossier technique réalisé par Elisabeth Lutin ([elutin@paradigmes.com](mailto:elutin@paradigmes.com)) pour l'Atelier de Paribas en juin-juillet 2000 : "le vote par internet : vers une e-démocratie?"

<sup>12</sup> Par exemple, ce sont plus les innombrables méls sur l'OMC qui ont bloqué le processus de Seattle que les quelques dizaines de milliers de manifestants sur place. Ou encore, quoique la participation fût moindre, on peut

peuvent aussi manquer leur cible : mettre une société pétrolière en situation de bouc émissaire à la suite du naufrage de l'Erika était certainement moins utile (sauf pour des objectifs politiques ou d'indemnisation à court terme, ou pour les concurrents de ce groupe) que de prendre argument de cet accident pour faire modifier la régulation internationale du transport maritime, en ce qui concerne les règles de sécurité des navires, leur mise en œuvre, et l'internalisation des coûts de sécurité induite via les prix, garantie d'une meilleure efficacité de l'économie de l'énergie, prise dans son ensemble. De façon générale, la prise en compte raisonnable du risque par la loi sera rendue à la fois plus nécessaire (car répondant à une demande sociale toujours accrue) et plus difficile (compte tenu du danger, plus grand qu'auparavant, de court-circuit permanent entre une opinion publique instantanée exigeant des mesures immédiates et la puissance légiférante, au détriment du processus plus réfléchi dont elle était jusqu'ici garante)

#### 8) Les signaux faibles

Si la réaction publique aux signaux forts ne va pas de soi, de même les signaux faibles posent problème. On peut en effet soutenir qu'il y a un risque de voir se développer avec la toile une nouvelle forme de pensée unique, plus massive qu'auparavant, et qui, grosso modo appropriée pour ceux qui l'émettent, ne laisse cependant de place que symbolique aux sans voix. C'est ainsi que l'échec de Seattle est aussi la résultante d'une insatisfaction croissante des PVD devant les piètres résultats en termes relatifs d'une politique fondée surtout sur les bienfaits du théorème de Ricardo, et la réduction corrélative de l'audience des discours tiers-mondistes au cours des décennies 80 et 90.<sup>13</sup> Si Weber considère que les appareils d'Etat sont les relais naturels de ces expressions, ils peuvent avoir des dérives autonomes : ainsi Maurice Allais aimait à raconter combien le soutien *ne varietur* des bureaux à la marine à voile jusqu'au début du XX<sup>e</sup> siècle permit aux plus beaux clippers de voir le jour... alors même que depuis 20 ans des Etats moins structurés passaient à la vapeur à toute allure. La question ici n'est pas la diversité : on peut être à peu près sûr que tout sera dit sur tout, sur l'internet. C'est l'audience relative, l'écoute des silences, qui en l'espèce importe, sans les surestimer, mais sans non plus y être sourd. Elle est, d'ailleurs, à l'origine des grandes innovations.<sup>14</sup>

#### 9) De la sérénité des débats

Le débat démocratique tel que nous l'avons connu jusqu'ici a ses filtres : si la parole est libre, son expression se fait pour une bonne part au travers d'appareils, et de règles de bonne conduite, d'autant plus faciles à appliquer qu'elles concernent in fine une part réduite de la population. Il n'en va plus de même avec l'internet, où l'on revient à une pratique, du reste très favorable à l'innovation, de l'université au XI<sup>e</sup> siècle : le *quod libet*, où chaque docteur à bonnet carré devait régulièrement se soumettre au feu roulant de questions de toute l'université sur tous sujets, du plus humble bachelier à ses pairs les plus chevronnés, et, seulement s'il séduisait par l'étendue de son savoir et sa

---

penser que la création de l'ICANN, comme le débat aujourd'hui sur les élus s'y trouvant, sont largement liés à des sites comme celui-ci :

[http://www.intergov.org/public\\_administration/information/legislation/US-To-Rule-Question.html](http://www.intergov.org/public_administration/information/legislation/US-To-Rule-Question.html)

Voir aussi l'introduction du livre "Les chevaux du Lac Ladoga".

<sup>13</sup> La VII<sup>e</sup> CNUCED fut en fait le dernier lieu de leur expression forte, avec le soutien de la France d'ailleurs... jusqu'à Seattle.

<sup>14</sup> Cf Thierry Gaudin "l'écoute des silences", miméo, Ministère de l'Industrie, 1978, et

[http://www.2100.org/text\\_edu.html](http://www.2100.org/text_edu.html)

sagacité, allait-on à ses cours<sup>15</sup>. Ce qui va bien, si le débat est mené de façon qui peut être vive, mais respecte en tout état de cause la dignité de la personne des intervenants. Faute de quoi, la sérénité requise disparaît, et il ne saurait rien en sortir de viable. Cette norme de comportement devra être suffisamment explicite dans les années à venir pour éviter ce qui, à la lettre, serait un retour à la barbarie.

#### 10) Tribalismes, communautarismes, ou humanismes?

Un des grands mérites de la démocratie parlementaire actuelle, et des appareils sous jacents, comme le conseil d'Etat ou le SGG ou le conseil constitutionnel, est d'assurer la cohérence des textes, leur débat par tous sur tous sujets, garantissant le souci de vivre ensemble, dans toute la complexité des relations sociales et économiques. Or, une vision pessimiste trouverait que l'internet favorise le tribalisme et le communautarisme : chacun est surtout axé sur ses pôles d'intérêts spécifiques, et peut y développer une vision du monde, portée par des sites spécialisés, qui soit relativement étanche aux autres. De là à refuser des normes autres que celles qui s'établiraient selon sa "tribu", il n'y a qu'un pas, qui aboutit à de la décohésion sociale, à la perte de sens de cette "histoire d'aventures partagées" qu'est un pays. A contrario, il permet aussi une meilleure compréhension des façons de voir et penser des autres, à condition que la curiosité nécessaire y soit. C'est donc dans cet encouragement à la curiosité que devraient surtout s'engager des sites voués à l'expression démocratique, si l'on veut éviter les risques de décohésion du tissu social et de la violence qui lui serait inhérente.

Une conséquence du point 9) et du § précédent tient aussi à la tentation très forte qui s'exercera de plus en plus d'agir par groupes de pression, dont la constitution sera infiniment facilitée : autrefois, organiser une manifestation d'un peu d'ampleur était une opération complexe, demandant un appareil, des permanents, une légitimité forte. Aujourd'hui, elle peut surgir de n'importe quel débat diffusé à plusieurs millions de lecteurs via un grand portail, par un réflexe grégaire dans une situation de tension, même faible au départ (ce qui donne une lourde responsabilité aux gestionnaires de tels portails, responsabilité qu'aucun droit jusqu'ici n'encadre, sauf l'obligation de ne pas accepter des propos contraires aux bonnes mœurs ou de l'incitation à la haine raciale<sup>16</sup>). Elle provient aussi de la très grande facilité pour une profession, ou un ensemble de professions, à se coordonner instantanément par l'envoi de méls à l'ensemble de ses adhérents, et ce, y compris de manière nomade, dès lors que les techniques WAP puis UMTS se seront répandues (et pour l'instant, via des portables, quoique ce soit plus lent). La tentation de prise d'otage permanente de la société civile, au détriment du débat ou du sens civique, qu'elle soit d'origine corporative ou simplement aléatoire et chaotique, va donc aller s'accroissant, si un effort très sensible d'explicitation des dangers que cela présente pour tous n'est pas entrepris d'urgence.

### **III Trois chantiers**

Ce qui suit n'a nulle prétention à résoudre entièrement les questions posées ci-dessus : l'avènement d'une démocratie mondiale, avec ses règles de subsidiarité, qui est la conséquence

---

<sup>15</sup> Voir Jacques Le Goff "les intellectuels au Moyen Age", PUF

<sup>16</sup> Encore cette dernière limitation est-elle contestée par les tenants d'une lecture au pied de la lettre du premier amendement de la constitution américaine, différant de notre écriture de la DUDH : l'évolution des suites de l'arrêt Yahoo sur les sites nazis sera un test de la tendance qui prévaudra, en l'espèce.

logique d'appareils de communication mondiaux, mais qui se heurtera à d'innombrables contre-courants, ne saurait se faire en peu de temps, ni de façon univoque. Ce ne sont que des pistes, toutes améliorables.

1) Les meilleures pratiques :

Il est clair qu'une innovation majeure fonctionne par tâtonnements. Celle de l'internet permet des comparaisons instantanées, ce qui est un accélérateur d'innovation considérable. Les enjeux d'élections proches (25% de la population parisienne sera reliée lors des élections, au moins) sont aussi de forts moteurs pour les partis, afin d'améliorer leurs pratiques : serait-il absurde de suggérer que, par delà les nécessaires divergences partisans, il y a un besoin de réflexion commune sur les outils d'expression, sur les normes de base, afin qu'ils répondent, au mieux, aux différents défis indiqués ci-dessus?

2) L'expertise

Dans son "Esprit des Lois", Montesquieu évoque les "canaux par où coule la puissance" que sont les relais nombreux qui, de l'expression basique de besoins (éventuellement ponctuel, ou passionnel), via des cahiers de doléance ou via des dispositifs d'études plus élaborés, font la loi. La presse, ce 4<sup>e</sup> pouvoir, a été un puissant moteur d'évolution de tels canaux aux XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles. Le XXI<sup>e</sup> devra faire face à d'autres réalités : il faut réinventer avec l'internet ces relais, qui d'un fait brut donnent du sens au monde.

3) L'explicitation publique des enjeux.

Tout ce qui précède serait vain, si chacun n'en était conscient : il y a donc, au préalable, un besoin d'expression publique de tels enjeux, pour leur appropriation la plus large par tous : comment d'ailleurs des solutions viables émergeraient-elles, qui ne seraient pas, d'abord, le fait d'initiatives déconcentrées, frottées et polies les unes aux autres?